

République Française
DEPARTEMENT DE LA CREUSE

Syndicat des Eaux Creusoises

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

N°2024-22 du 11 septembre 2024

OBJET : Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions pour le projet NORD

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 septembre à dix-huit heures, le Comité syndical du Syndicat des Eaux Creusoises s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, 9 Avenue Charles de Gaulle à GUERET, sous la présidence de Monsieur Hervé GRIMAUD, Président.

Date de convocation du Comité Syndical : 05 septembre 2024

Etaient présents :

Collectivité	Délégués titulaires	P/ E	Délégués suppléants présents	Pouvoirs
Syndicat Mixte Confluence Eaux	TURPINAT Vincent	P		
	GRIMAUD Hervé	P		
	COUTURIER Lionel	E	J.C. SAINTEMARTINE	
	BEUZE Daniel	P		
SIAEP de la ROZEILLE	BIGOURET Jean-Jacques	P		
	GRANGE David	P		
	HERITIER Laurent	P		
	PAYARD Christian	E		J.J. BIGOURET
SIAEP Vallée de la Creuse	LAFAYE Laurent	P		
	GUETAT Philippe	E		
SIAEP AHUN	COTICHE Thierry	P		
	LAGRANGE Serge	P		
Communauté d'Agglomération du Grand Guéret	CORREIA Éric	P		
	AUCOUTURIER Alex	P		
	PONSARD Philippe	P		
	VELGHE Jacques	P		
	LECLERE Henri	P		
	DUBOSCLARD Thierry	E		
	VALLES François	P		

Nombre de membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Pouvoir(s) : 1

→ VOTANTS : 17

Résultat :

POUR : 17

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Ne prend pas part au
vote : 0**

SECRETAIRE DE SEANCE : Thierry COTICHE

RAPPORTEUR : Eric CORREIA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2023-29 du 24 octobre 2023 adoptant le principe de mettre en œuvre le scénario à deux prises d'eau étudié dans le cadre de l'étude de faisabilité de création du Syndicat : construction de deux unités de production d'eau potable, canalisations d'interconnexion et ouvrages associés :

- Une unité « secteur NORD » pour alimenter le SIAEP de la Vallée de la Creuse et sécuriser la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, avec un prélèvement d'eau envisagé dans la retenue de Champsanglard,
- Une unité « secteur SUD » pour alimenter le SIAEP d'AHUN et sécuriser le SIAEP de la Rozeille, avec un prélèvement d'eau envisagé dans la retenue des Combes.

Vu la délibération n°2024-03 du 06 février 2024 autorisant le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre dans le cadre d'une procédure formalisée avec négociation allotie comme suit :

Lot n°1	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur NORD, canalisations de transfert et ouvrages associés et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
Lot n°2	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une unité de production d'eau potable pour le secteur SUD, canalisations de transfert et ouvrages associés et la gestion des demandes d'autorisations administratives et dépôt de permis de construire
Lot n°3	Préparation des procédures de Déclaration d'Utilité Publique pour la protection des emplacements de prélèvements d'eau

Vu la délibération n° 2024-04 du 06 février 2024 autorisant le lancement des procédures de déclaration d'utilité publique pour la protection des lieux de prélèvement d'eau,

Vu le lancement de la consultation de maîtrise d'œuvre en date du 11 avril 2024,

Vu le rapport d'analyse des offres et la décision de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 08 avril 2024 pour la sélection des candidats admis à soumissionner,

Vu la phase de négociation mise en œuvre du 6 au 10 mai 2024,

Vu le classement des offres et la décision d'attribution du marché de la Commission d'Appel d'Offre réunie le 13 mai 2024,

Vu la notification du marché de maîtrise d'œuvre en date du 31 mai 2024,

Vu la notification du Conseil Départemental de la Creuse du 23 juillet 2024 portant attribution d'une subvention maximale de 86 208.64 € pour la maîtrise d'œuvre du lot n°01 (projet NORD) et de 20 954.81 € pour le lot n°03 (procédures DUP des projets NORD et SUD),

Vu la notification de l'Agence de l'Eau du 12 juillet 2024 portant attribution d'une subvention maximale de 168 000.00 € pour la maîtrise d'œuvre du lot n°03 (procédures DUP des projets NORD et SUD),

Considérant le plan de financement prévisionnel GLOBAL suivant pour l'opération n°10 « **PROJET NORD** (maîtrise d'œuvre et travaux) :

PROJET NORD				
Dépenses HT		Recettes		
Maîtrise d'œuvre (lot 01)	1 120 200,00 €	Agence de l'eau – maîtrise d'œuvre et procédures DUP	70%	857 481,84 €
Procédures DUP (50% du lot 03)	104 774,06 €	Agence de l'eau – Canalisations et ouvrages associés	70%	7 080 150,00 €
Travaux : canalisations et ouvrages associés	10 114 500,00 €	Agence de l'eau – Unité de production et prise d'eau	50%	4 126 650,00 €
Travaux : prise d'eau et unité de production	8 253 300,00 €	Département	10%	1 959 277,41 €
		Etat		1 650 660,00 €
		Autofinancement		3 918 554,81 €
TOTAL	19 592 774,06 €	TOTAL		19 592 774,06 €

* * *

Le Comité syndical, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** le plan de financement prévisionnel indiqué ci-dessus pour le projet NORD,
- **PREND ACTE** de la notification des accords de subventions suivants :
 - o Département de la Creuse :
 - Maîtrise d'œuvre - lot n°01 : maximum 86 208.64 €
 - Maîtrise d'œuvre - lot n°03 : maximum 20 954.81 € (ventilation : 50% par opération)
 - o Agence de l'Eau Loire Bretagne :
 - Maîtrise d'œuvre – lot n°03 (procédures DUP) : maximum 168 000 € pour les projets NORD et SUD cumulés (ventilation : 50% par opération)

- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil Départemental de la Creuse et de l'Etat (DETR) pour le projet NORD comme suit :
 - o Agence de l'Eau Loire Bretagne : montant de 11 990 940 €
 - o Conseil Départemental de la Creuse : montant de 1 862 591.37 €
 - o Etat – DETR : montant de 1 650 660.00 €

- **AUTORISE** le Président à assurer la gestion administrative et financière de ces dossiers.

Fait à GUERET, le 13 septembre 2024

Le secrétaire de séance

Thierry COTICHE



Le Président
du Syndicat des Eaux Creusoises

Hervé GRIMAUD

